



**PRÉFET  
DES ALPES-  
MARITIMES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des élections et de la légalité  
Bureau des élections**

Nice, le 24 JAN. 2022

**RENOUVELLEMENT INTEGRAL DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRES DE  
MENTON DES 30 JANVIER ET 6 FEVRIER 2022**

**Arrêté instituant  
une commission de contrôle des opérations de vote**

--oOo--

Le Préfet des Alpes-Maritimes  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu les articles L. 85-1, R. 93-1 et R. 93-2 du code électoral ;

Vu le courrier de désignation du 4 janvier 2022 de Mme Lucie REYNAUD, vice-présidente du tribunal judiciaire de Nice ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre de l'élection municipale partielle intégrale de Menton des 30 janvier et 6 février 2022, une commission de contrôle des opérations de vote est instituée pour chaque tour de scrutin.

**Article 2** : la composition est fixée comme suit :

### Scrutin du 30 janvier 2022

- Président
- Mme Cécile SANJUAN-PUCHOL, première vice-présidente au tribunal judiciaire de Nice ayant pour suppléant Mme Alice VERGNE, vice-présidente au tribunal judiciaire de Nice ;
- Membres
- Maître Olivier FLEJOU, avocat au barreau de Nice ;
  - Mme Sonia BOUDET Secrétaire générale de la sous -préfecture de Nice montagne.

### Scrutin du 6 février 2022

- Président
- M. Côme JACQMIN, vice-président au tribunal judiciaire de Nice ayant pour suppléant Mme Solange LEBAILLE, vice-présidente au tribunal judiciaire de Nice ;
- Membres
- Maître Olivier FLEJOU, avocat au barreau de Nice ;
  - M. Pierre-Jean BLAZY Directeur des Elections et de la Légalité à la Préfecture des Alpes-Maritimes.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes et les présidents des commissions de contrôle des opérations de vote sont chargés, chacun, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au maire de la commune de Menton.

Pour le préfet,  
Le Secrétaire Général  
SG 4522



Philippe LOOS